



Municipalité d'Amherst

AVIS PUBLIC

EST PAR LES DONNÉS par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal le 8 mai 2023 à 19 h 30 au 245, rue Amherst, Amherst.

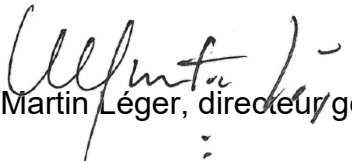
Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets : Autoriser la construction d'un immeuble d'une hauteur de 11.43 mètres au lieu de 9.75 mètres en façade, tel que prescrit aux articles 2.2.2 et 6.2 du règlement de zonage 352-02.

Identification du site concerné : lot 6 507 805

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande soit par écrit, en envoyant vos commentaires à info@municipalite.amherst.qc.ca ou lors de la séance.

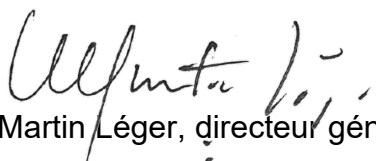
DONNÉ à Amherst ce 31^e jour de mars 2023


Martin Léger, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(CET AVIS DOIT ÊTRE PUBLIÉ AU MOINS QUINZE (15) JOURS AVANT LA SÉANCE DU CONSEIL)

Je, soussigné(e), Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Amherst, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, 31 mars 2023 entre 8h00 et 16h45.


Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier